

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2002/023359**
n° de gestion : **1984B01389**
n° SIREN : **330 631 433 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 05/11/2002 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

3 H DISTRIBUTION société anonyme

rue du 35eme Regiment d Aviation 69500 Bron -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

ordonnance du Président (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

nomination de commissaire aux apports

02/1310
119312

305 005
30 007 2002

REQUETE CONJOINTE

A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

LE SOUSSIGNE : Maître Guillaume ROBERT

Avocat au Barreau de LYON,
Demeurant professionnellement 17 place Bellecour - 69002
LYON,

**AGISSANT pour le compte de Monsieur Michel PARENTY, Président Directeur
Général de la Société :**

3 H DISTRIBUTION

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 457 374,05 €
SIEGE SOCIAL : ZAC DU CHENE – RUE DU 35^{ème} Régime d'Aviation
69500 BRON
330 631 433 RCS LYON**

et de la Société

BUROTEC

**SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 64.000 €.
SIEGE SOCIAL : 6 RUE ETIENNE DOLET – -69170 TARARE
338 776 933 RCS VILLEFRANCHE - TARARE**

**A L'HONNEUR de solliciter qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de bien vouloir
nommer, dans le cadre d'un projet de fusion absorption de la société BUROTEC par
son associée unique, la société 3 H DISTRIBUTION, un Commissaire à la Fusion
chargé :**

- 1) D'une part, conformément à l'article 225-147 du code de commerce, d'apprécier la
valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion à la Société 3
H DISTRIBUTION par la société BUROTEC,
- 2) D'autre part, conformément aux articles L 236-10 du code de commerce et 257 du
Décret du 23 mars 1967, d'établir un rapport écrit sur les modalités de ladite
fusion.

**Les Commissaires aux comptes titulaires et suppléants de la S.A. 3 H DISTRIBUTION,
société absorbante, et de la S.A. BUROTEC, société absorbée, sont :**

Commissaires aux comptes titulaires :

a) S.A. 3 H DISTRIBUTION

KPMG – FIDUCIAIRE DE FRANCE
3 avenue Général Brosset – 69160 TASSIN LA DEMI LUNE

b) S.A. BUROTEC

SOLECO – SOCIETE LYONNAISE D'EXPERTISE COMPTABLE
12 Quai du Commerce – 69009 LYON

Commissaires aux comptes suppléants :

a) S.A. 3 H DISTRIBUTION

Monsieur Bertrand DESBARRIERES
47 rue de Villiers – 92200 NEUILLY SUR SEINE

b) S.A. BUROTEC

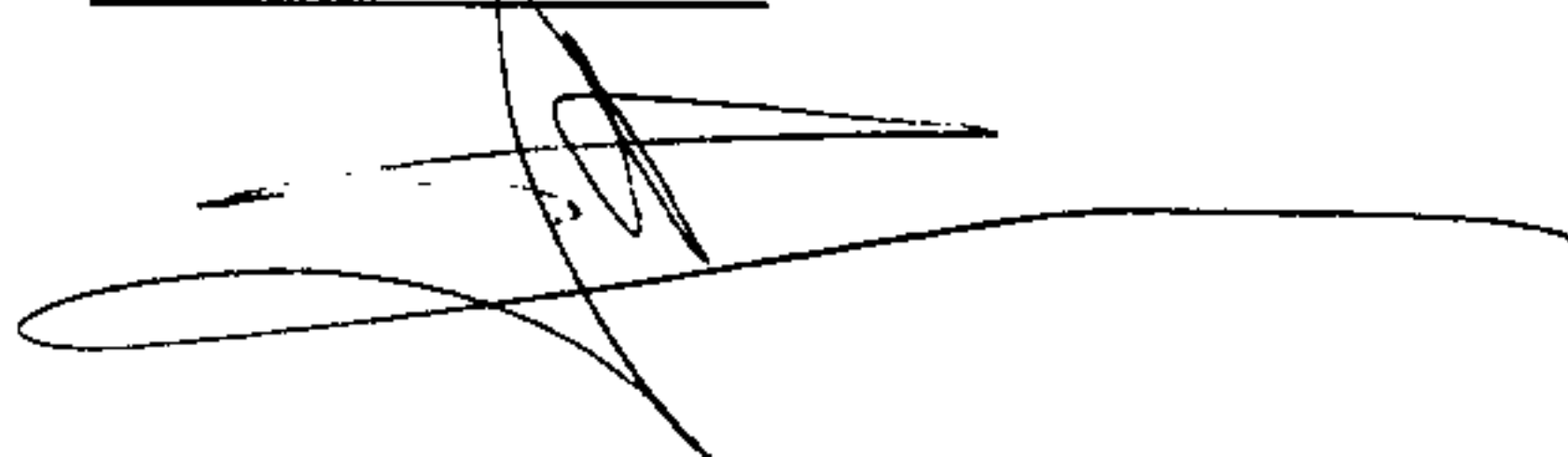
Monsieur Jean-Louis CHAPIS
12 Quai du Commerce – 69009 LYON.

Le Soussigné a l'honneur de vous proposer la candidature de :

- **PHG CONSEIL SARL**, Société de Commissaires aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de LYON, domiciliée 5 Bis rue Jules Ferry – B.P. 19 – 69270 FONTAINES S/SAONE.

FAIT A LYON (RHONE), LE 24 OCTOBRE 2002.

Guillaume ROBERT



ORDONNANCE

Nous Président du Tribunal de Commerce de LYON, *assisté du greffier*

Vu la requête, les motifs exposés et les dispositions des articles L 225-147 du code de commerce et 64 du Décret du 23 mars 1967,

Désignons : *la société PH6 CONSEIL SARL*

5 bis Rue Jules Ferry

B.P. 19 69270 FONTAINES SUR SAÔNE

Comme Commissaire aux Apports chargé d'évaluer la valeur de l'apport fusion effectué par la société "BUROTEC", dont le siège social est 6 rue Etienne Dolet - 69170 TARARE - RCS VILLEFRANCHE - TARARE 338 776 933, à la société 3 H DISTRIBUTION, dont le siège social est ZAC du chêne - rue du 35ème Régime d'Aviation - 69500 BRON, RCS LYON 330 631 433.

Disons que le Commissaire aux Apports pourra se faire assister de tout expert de son choix.

FAIT A LYON (Rhône),
LE

30 OCT. 2002

LE PRÉSIDENT

F. POISSON

LE GREFFIER

POUR LE PRÉSIDENT

LE JUGE D'APPEL

G T C LYON

1er ORIGINAL

Répertoire NO2 *1310*

Délivré le *30 OCT. 2002*

Ordonnance exécutoire
au sein de la minute
(art. 11)

Le Greffier

